

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la Sarthe**  
**C.C.A.S.de Saint-Georges-du-Bois**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DU 21 MAI 2026 à 18H30**

L'an deux mille vingt-six le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le C.C.A.S. légalement convoqué le 7 mai 2026 s'est réuni à la mairie de Saint Georges du Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames et Messieurs ROBIN, ANNIC, MORVAN, CHALLIOL, BERGEOT, FRESLON, VINCENT, FOSSE

**ABSENTS ET EXCUSES :**

Mme MENARD, Mme ROPARS

Madame Marianne CHALLIOL a été élue secrétaire de séance.

**I. ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CCAS**

Le maire, président du centre communal d'action sociale, expose au conseil l'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président.

Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Sont candidats :

Mme ROBIN Murielle

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Est élu vice-président :

Mme ROBIN Murielle

**II. DECISION MODIFICATIVE BUDGET N° 1**

Suite à un appel de cotisation URSSAF, pour les années 2024 (rappel) et 2025, il convient de prendre une décision modificative pour le BP 2026.

Les crédits prévus au chapitre 6450 sont insuffisants pour payer les deux cotisations, il convient d'adopter une décision modificative.

Au budget 2027, seule la cotisation de 2026 sera à payer.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

Dépenses	Montant initial (BP)	Nouveau montant	Delta
6450 : charges de sécurité sociale	150	250	+ 100
65133 : secours d'urgence	1038,6	938,6	- 100

### **III. PRESENTATION DU TABLEAU DES REVENUS MINIMUMS (DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION DES AIDES) ACTUALISE**

Le tableau des revenus minimums pour l'attribution des aides a été actualisé avec les dernières données connues concernant le seuil de pauvreté, selon la composition familiale. Ce tableau est présenté en séance.

### **IV. DOSSIER AIDE SOCIALE**

Demande d'aide d'une famille de Saint-Georges-Du-Bois dont les ressources entrent dans le barème présenté et les critères d'attribution fixés.

La famille sollicite une aide pour le paiement d'une facture d'électricité d'un montant de 564€.

Vu la délibération 04 du 14 avril 2021 adoptant le règlement intérieur des aides financières attribuées par le CCAS et la mise à jour du tableau des revenus minimum pour 2026.

Le CCAS décide l'octroi d'une aide à hauteur de 50% de la facture, soit un montant de 282€.

### **V. REGLEMENT INTERIEUR**

Deux groupes sont mis en place pour travailler sur :

1. Le règlement du CCAS et les conditions d'attribution des aides sociales
2. Le repas et les bons de Noël accordés aux aînés

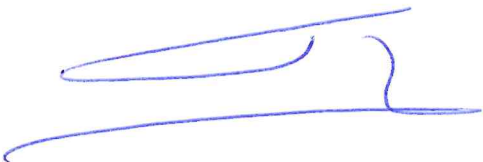
### **VI. DIVERS**

Prochaine réunion de CCAS fixée au 28/09/2026

La séance est levée à 19h40

Le Président,

Franck BRETEAU



La Secrétaire,

Marianne CHALLIOL

